



DEMANDE DE JARDIN FAMILIAL

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'ATTENTE

Conditions de candidature :

- être majeur(e)
- avoir sa résidence principale sur la commune d'Indre
- ne pas disposer d'un terrain cultivable
- ne pas être locataire d'un autre jardin

Partie à compléter par la mairie :

Date de réception :

Dossier complet oui non

Dossier complet à retourner au Secrétariat Général
Mairie d'Indre – Avenue de la Loire – 44610 INDRE
Ou par mail à mairie@indre44.fr

Documents à joindre obligatoirement :

- Copie de votre pièce d'identité
- Copie du livret de famille
- Justificatif résidence principale (quittance de loyer, facture, etc.).
- Courrier précisant vos motivations et votre expérience en jardinage.

Site demandé

Basse-Indre

Haute-Indre

Sans importance

Superficie souhaitée

57 m² / 60 m²

28 m² / 30 m²

Demandeur

Madame

Monsieur

Nom (en majuscules)

Prénom

Adresse (à INDRE impérativement)

Téléphone

Mail

Situation familiale

Célibataire

Marié-e

Veuf/veuve

Autre (préciser)

Nombre d'enfants à charge

Nom de l'enfant			
Prénom			
Date de naissance			
Age (à la date de la demande d'inscription)			

* si plus de 3 enfants à charge, merci de préciser le nom, prénom, date de naissance et âge ci-dessous.

Informations complémentaires

Vous êtes majeur-e (obligatoire)

oui

Vous résidez de manière permanente à INDRE (obligatoire)

oui

Vous habitez actuellement : une maison / un pavillon

un appartement

Disposez-vous d'un espace cultivable

oui

non

Etes-vous déjà locataire d'un jardin

oui

non

Date de la demande :

Signature du demandeur

Le demandeur sera contacté par mail et/ou téléphone lorsqu'une parcelle sera disponible. **Il est donc impératif de signaler, au Secrétariat Général de la Mairie, tout changement de numéro et d'adresse de messagerie.** Un mail sera envoyé, puis contact téléphonique. Sans retour du demandeur, la parcelle sera proposée à la personne suivante inscrite sur la liste d'attente.

Les renseignements recueillis seront traités par la Ville d'INDRE sur le fondement légal de l'article 6.1-c du règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin de gérer les demandes de jardins familiaux. Ils ne seront communiqués qu'aux services communaux concernés, ainsi qu'éventuellement à l'association Jardins des Iles. Conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 et au règlement européen RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser votre demande à mairie@indre44.fr